

DEPARTEMENT DE L'AUBE

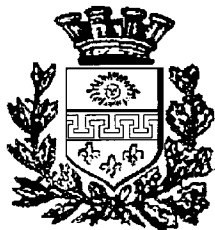
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 avril 2026
2026-057

Date de la convocation
02.04.2026

Date de publication
02.04.2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY donne pouvoir à Alain BARAYON, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**BOURSE À LA VOCATION :
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY**

Grâce à la générosité de Madame Paul LEBLANC, donatrice, la ville de Nogent-sur-Seine a mis en place une "Bourse à la vocation" destinée à apporter un encouragement à la persévérance dans l'effort pour de jeunes étudiants(es) nogentais(es) méritants(es) par leurs valeurs morales et intellectuelles en leur octroyant une aide financière sous forme de bourse accordée pour une année.

La Bourse à la vocation s'adresse aux étudiants poursuivant des études supérieures de niveau Bac +4 ou + 5 ayant déposé leur dossier de demande dans les délais fixés. Les étudiants concourent de manière anonyme.

Le jury chargé d'examiner les dossiers est composé de sept personnes :

- le maire, président de droit,
- deux adjoints au Maire dont l'adjoint au maire délégué à l'éducation, le second désigné par le Conseil municipal,
- deux conseillers municipaux, membres de la commission éducation, désignés par le Conseil municipal,

- deux personnes qualifiées capables de pouvoir donner une appréciation pertinente sur la qualité des candidatures présentées, désignées par le maire.

Les prix (1^{er} prix fixé à 3 000 euros, 2^{ème} prix fixé à 1 500 euros) peuvent être attribués en totalité, partiellement ou pas du tout chaque année en fonction de la qualité des dossiers reçus.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ;

L'article L. 2121-21 : « Le vote a lieu au scrutin public [...]. Il est voté au scrutin secret : [...] 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...] Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin [...] ».

L'article L.2121-29 : « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune [...] ».

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 février 2000 acceptant le don de Madame Paul LEBLANC ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2000 définissant les modalités de la Bourse à la vocation ;

Vu la convention signée entre Madame Paul LEBLANC et la Ville le 8 janvier 2001 ;

Considérant que le Maire est président de droit du jury et qu'il convient de désigner :

- deux adjoints au maire dont l'adjoint au maire délégué à l'éducation et au restaurant scolaire ;
- deux conseillers municipaux, membres de la commission éducation et restaurant scolaire ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déroge à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et procède au scrutin à main levée pour la désignation des membres du jury de la Bourse à la vocation ;
- désigne en tant que membres du Jury de la Bourse à la vocation :
 - Madame Murielle ROLLET, adjointe au Maire déléguée à l'éducation, au périscolaire et au restaurant scolaire ;
 - Madame Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, adjointe au Maire déléguée à la jeunesse, à la Maison pour tous et aux formations ;
 - Monsieur Dominique COUTURIER, conseiller municipal, membre de la commission éducation, périscolaire et restaurant scolaire ;
 - Monsieur Laurent LEVASSEUR, adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique, au logement et aux solidarités.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,


Le Maire.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,



Marie-Claude GUELIN